

Service nature, paysage et ressources

Les CHIFFRES CLÉS

- Les sites **inscrits ou classés** couvrent près de **20 %** du territoire régional.
- Les **35 sites Natura 2000** couvrent près de **8 %** du territoire régional (12,5 % au niveau national).
- L'Île-de-France génère près de **50 %** des permis et certificats au titre de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, **soit plus de 40 000 par an**.
- L'Île-de-France produit environ **15 millions de tonnes de matériaux** par an, extraits d'une **centaine de carrières**.



© E. Coudert

Côteau de Seine

Les PRINCIPALES MISSIONS du service

Dans le domaine de la nature, du paysage et des ressources, l'action de la DRIEE vise à :

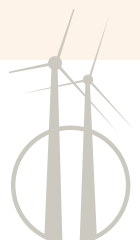
- Assurer la connaissance (expertise), la gestion et la conservation du patrimoine naturel (flore, faune et habitats naturels), gérer et suivre la conservation des espaces naturels protégés, et participer à la mise en œuvre de la police de la nature.
- Contribuer à l'amélioration, à la mise à jour de données et à la diffusion d'informations tant dans le domaine du paysage que dans celui de la biodiversité.
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la trame verte et bleue.
- Mettre en œuvre la convention de Washington, dite CITES, en instruisant et en délivrant les permis d'exportation et les certificats d'importation et de ré-exportation d'espèces protégées.
- Assurer les missions relatives à la chasse pour les départements de Paris et petite couronne.
- Piloter les politiques de connaissance des paysages (Atlas de paysages, observatoire photographique de paysage...).
- Piloter la gestion des sites classés, et animer les polices de la publicité (pollution visuelle).
- Piloter l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement et l'inspection du travail sur les carrières en s'appuyant sur les unités territoriales.
- Mettre en œuvre la gestion rationnelle des ressources en matériaux en pilotant l'élaboration des nouveaux schémas départementaux des carrières.
- Co-élaborer le schéma régional éolien, annexe du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie.
- Instruire des demandes d'autorisation des zones de développement de l'éolien et des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation d'éoliennes.

Les ACTUALITÉS MAJEURES 2012/2013

- Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) en lien avec le Conseil régional d'Île-de-France
- Élaboration du schéma régional éolien en lien avec le Conseil régional d'Île-de-France
- Pilotage du groupe de travail du Grand Paris sur l'approvisionnement en matériaux du Grand Paris
- Instruction et réponse à la croissance de l'activité d'importation et d'exportation d'espèces protégées



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement
et de l'Énergie Île-de-France

Service nature, paysage et ressources

Les ENJEUX

- Les sites **inscrits ou classés** couvrent près de **20 %** du territoire régional. Il s'agit de lieux très variés : des domaines à caractère historique, des étendues investies par des artistes, des monuments naturels, des sites à caractère pittoresque (vallées, buttes...).
- **5 sites** sont inscrits au **Patrimoine mondial** (sur 33 en France).
- **35 sites Natura 2000** appartiennent à un réseau de sites européens et couvrent près de **8 %** du territoire régional. **35 typologies différentes d'habitats naturels** d'intérêt communautaire y sont représentées, sur les 131 typologies nationales, ainsi que **27 espèces animales** d'intérêt communautaire, sur les 95 présentes en France. Mais on y trouve **seulement 3 espèces végétales** d'intérêt communautaire, sur 63 connues en France.
- Malgré l'urbanisation de l'agglomération, les milieux remarquables en Île-de-France ont justifié la création de **4 réserves naturelles nationales** : celles des étangs de St Quentin, de la Bassée, des coteaux de la Seine et la réserve géologique de l'Essonne.
- **36 biotopes** abritant des espèces remarquables sont protégés par des arrêtés préfectoraux.
- En réglementant le commerce des espèces menacées, la convention de Washington (convention sur le commerce international des



espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) en limite le trafic. **L'Île-de-France génère près de 50 % des permis et certificats CITES** français, du fait de ses 2 aéroports internationaux, de grands parcs zoologiques et de nombreuses sociétés de luxe.

- L'agglomération parisienne et son développement utilisent des ressources naturelles. L'Île-de-France produit environ **15 millions de tonnes de matériaux** par an, extraits d'une **centaine de sites de carrières**. Les **5 millions de tonnes de granulats recyclés** par an représentent le **tiers de la production francilienne totale** de granulats utilisés pour le béton des constructions et des routes.



Le SERVICE NATURE, PAYSAGE ET RESSOURCES c'est :

UN CHEF DE SERVICE ET SON ADJOINT, 35 AGENTS, RÉPARTIS EN 4 PÔLES

Pôle police de la nature, chasse et CITES : missions régaliennes dans le domaine de la nature : instruction des demandes ; pilotage de la police de la nature en grande couronne et mise en œuvre à Paris, petite couronne.

Pôle espaces et patrimoine naturels : connaissance, gestion et conservation du patrimoine naturel, animation à l'échelle régionale.

Pôle paysages et sites : connaissance des paysages, gestion des sites classés, police des sites et de la publicité, animation à l'échelle régionale.

Pôle géologie éolien : connaissance technique, instructions des autorisations et animation à l'échelle régionale sur les sujets carrières, installations de stockage de déchets inertes, éolien et photovoltaïque.

Pour **+** d'information :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale et
interdépartementale de
l'environnement et de
l'énergie - DRIEE

10, rue Crillon
75194 Paris cedex 04



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE